



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2015**

Le 14 septembre 2015, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire**.

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain, DESSENDIER Lionel, GOMARD Nadine, GRENET Laurent, BELIN Etienne, BIOU Linda, CANTE Géraldine, LAGNIER Séverine.

Etait excusé : CORBIN Bruno

Etait absent avec pouvoir : MOREAU Coraline

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

1/ La participation scolaire pour les communes dont les enfants ont une dérogation pour fréquenter le RPI LE CHEIX / LA MOUTADE a été fixée comme suit :

1 296.45 € pour les enfants scolarisés à LA MOUTADE

707.62 € pour les enfants scolarisés à LECHEIX SURMORGE

Les communes concernées sont SARDON et BUSSIERES ET PRUNS.

2/ La commune a mandaté la société SOCOTEC afin de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui devra être transmis à la Préfecture au plus tard le 27 septembre 2015. Cet agenda définit le phasage annuel des travaux d'accessibilité des ERP et leur financement. Le montant s'élève à 76 100 € sur 3 ans.

3/ Véronique LOUSTE-SOL, Adjointe aux affaires scolaires, présente le Projet Educatif Territorial (PEDT). Celui-ci formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école. De plus, sa mise en place conditionne le versement du nouveau fonds de soutien, ancien fonds d'amorçage. Le PEDT est adopté à l'unanimité.

4/ Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

5/ Depuis plusieurs mois, une réflexion a été engagée entre les communes de CELLULE, LE CHEIX SUR MORGE et LA MOUTADE quant à la possibilité de fusion en commune nouvelle. Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal de voter pour savoir s'ils souhaitaient continuer la réflexion.

Résultat des votes :

POUR : 4 / CONTRE : 7 / ABSTENTION : 3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.